

EL2 - Atelier Incoterms® Révision CCI 2020

Les principaux changements des Incoterms® 2020 au format d'une demi-journée

Cette révision des Incoterms® 2020 a pour but de fournir un cadre commun aux commerçants mondiaux dans les prochaines années et répondre aux évolutions du marché constatées depuis 10 ans.



OBJECTIFS

Actualiser les connaissances - En profiter pour prendre du recul et faire évoluer la politique commerciale de l'entreprise. Intégrer les changements au plus vite dans la rédaction des nouveaux contrats à partir de 2020 et aligner les contrats en cours sur ces nouvelles dispositions.



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés et cas pratiques. Mises en situation à partir des opérations vécues par les participants. Remise d'un support opérationnel, sous forme de boîte à outils et de fiche-guide de synthèse.



PRÉREQUIS ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Maîtrise des fondamentaux de l'international.

Quiz en amont et en fin de formation pour évaluer le niveau et les acquis des participants.



PROGRAMME

I. INTRODUCTION

- Rappel des finalités : une contribution efficace pour définir les obligations réciproques entre vendeur et acheteur dans leur transaction internationale, intracommunautaire, voire nationale.
- Pourquoi une nouvelle version des Incoterms® ? Quel est son intérêt ?
- Les problèmes réglés par les Incoterms® 2020
- Les limites des Incoterms® : problèmes toujours non réglés (comme force majeure, transfert de propriété, etc.).

II. LES PROFONDS CHANGEMENTS NÉS DE LA RÉVISION CCI 2020

- Parallèle et comparaison entre les deux révisions 2010/2020
- Revue en détail des nouvelles règles Incoterms® 2020 : exemples argumentés et utilisation fortement déconseillée par les règles Incoterms® 2020 des termes EXW et FAS
- DDP : points bloquants découlant des droits de douane et taxes fiscales payables par le vendeur à l'import
- Extension du DAT à DPU
- Sécurisation des flux
- Modifications des obligations de couverture assurance transport selon CIF ou CIP.

III. MESURER L'IMPACT DANS LA RELATION COMMERCIALE, CONTRACTUELLE, FINANCIÈRE, LOGISTIQUE, FISCALE ET NÉCESSITÉ DE PRENDRE EN COMPTE CES PARAMÈTRES DÈS L'OFFRE COMMERCIALE.

- Politique commerciale : Incidence du choix des Incoterms® à l'import, à l'export
- Impact contractuel : négociation, rédaction, actualisation des contrats
- Impact financier : Incidence du choix des Incoterms® dans le cadre de paiements sécurisés (exemple : crédits documentaires)
- Politique logistique : incidence et focus sur le transport et la maîtrise des flux de marchandises dans l'environnement « sûreté/sécurité », sur les obligations douanières, sur la politique d'assurance transport
- Sécurité fiscale : être en alignement sur la politique Incoterms®, la maîtrise des flux, la traçabilité et la responsabilité des preuves documentaires à produire

IV. SYNTHÈSE

- Quels Incoterms® utiliser à l'import et à l'export ?
- Utilisation pratique : anticipation des freins pouvant être rencontrés et argumentation vis-à-vis des clients et fournisseurs.



02 février 2024
17 octobre 2024



390 €
(HT)



1 demi-journée
3h30



Dirigeants et collaborateurs des services achats et commerciaux, import-export d'entreprises ayant déjà engagé un développement à l'international. Responsables logistiques en entreprise ou chez des acteurs logistiques (commissionnaires, transitaires), banques internationales.



Spécialiste de l'ingénierie et de la gestion en finance et logistique, cette intervenante a accompagné les projets à l'international d'un grand groupe de la sidérurgie et du BTP, et formé les équipes en charge de leur réalisation. Elle a développé une refonte stratégique et une politique corporate des achats pour la France et l'étranger. Depuis 25 ans, elle dirige une société de conseil et met son expérience opérationnelle au service des TPE, PME et grands groupes des secteurs industriels.

SE PRÉPARER EFFICACEMENT

+33(0)1 40 73 34 44
info@formatex.fr
www.formatex.fr



Les conditions générales de vente ci-après qui régissent les prestations Formatex, priment sur les conditions générales d'achat des clients.

INSCRIPTION AUX FORMATIONS EN INTER-ENTREPRISES :

L'inscription s'effectue par l'envoi du bulletin d'inscription figurant sur le site ou en annexe aux documents envoyés en PDF, dûment complétés, soit en ligne (site Formatex), soit par télécopie ou courrier. Pour chaque inscription, Formatex adresse à son client une convention de formation en deux exemplaires. L'un des exemplaires doit être retourné sans délai, signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Une convocation individuelle est adressée au client dès confirmation du maintien de formation.

FORMATIONS EN INTRA-ENTREPRISE ET PARCOURS PERSONNALISÉ :

Les formations en intra-entreprise et coaching font l'objet d'une proposition adaptée assortie d'un devis. Elles ne peuvent être mise en œuvre que sur acceptation formelle écrite de la proposition dans son intégralité.

INFORMATION PRISE EN CHARGE OPCO :

Si le client souhaite faire prendre en charge la formation auprès de son OPCO, il doit vérifier l'éligibilité de la formation et procéder à la demande avant la formation selon les délais imposés par l'OPCO. Formatex transmettra tous les documents relatifs à l'action de formation mais ne procédera pas à la subrogation de paiement.

• N° d'existence : 11755181175 - SIRET : 398 167 890 00035

La facture est émise avant ou après la formation selon qu'il s'agisse d'une formation en inter ou intra-entreprise. Elle est adressée à l'entreprise directement. Le paiement s'effectue à réception, par chèque à l'ordre de Formatex ou par virement à son compte bancaire (RIB à disposition). Formatex est assujéti à la TVA, les tarifs indiqués s'entendent donc hors taxe.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT :

- Pour un inter-entreprises : toute participation peut être annulée dans la mesure où Formatex en est informé (courrier, fax ou e-mail) au moins 10 jours ouvrés avant la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 50 % si l'annulation est signalée 5 jours ouvrés inclus avant le début de la formation et de 100 % si elle est reçue 3 jours ouvrés inclus avant le démarrage.
- L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un collaborateur de la même entreprise ayant les mêmes besoins en formation
- Pour un intra-entreprise : les conditions d'annulation diffèrent selon le format du projet. Si elles ne sont pas spécifiées dans l'offre initiale, les conditions suivantes s'appliquent : le client se réserve le droit d'annuler la formation 15 jours ouvrés avant le début de l'intervention. Passé ce délai, des indemnités correspondant à 100 % du coût de l'intervention seront dues à Formatex.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DE FORMATEX :

Formatex se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation. Dans ce cas, le client est prévenu au moins sept jours avant la date de début de la formation. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait de cette annulation ou de ce report. En revanche, les sommes versées par le client pour cette prestation lui seront remboursées dans un délai maximum de 30 jours.

RELATION CLIENT-FOURNISSEUR :

Le client s'engage à ne faire aucune proposition directe aux formateurs missionnés par Formatex et à prendre contact systématiquement avec Formatex pour toute suite éventuelle, quelle qu'elle soit.

Le client s'interdit d'utiliser ou de transmettre, même à des tiers, les coordonnées (adresse, téléphone, fax, e-mail) de l'intervenant qui ne seraient pas celles de Formatex.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (protection en matière de droit d'auteur, marque déposée), les logiciels, supports, brochures, documentations, outils, cours et tout autre document mis à la disposition du client et de son personnel sont la propriété de Formatex ou de ses donneurs de licence. En conséquence, le client s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations ou à des tiers les supports ou autres ressources pédagogiques mis à disposition sans l'autorisation expresse et écrite de Formatex ou de ses ayants droit. Les parties s'engagent à garder confidentiel les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE :

Le contrat est régi par le droit français, à l'exception des dispositions de la Convention de Vienne de 1980. En cas de litige relatif à l'exécution du contrat, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR : <https://www.formatex.fr/reglement-interieur-applicable-aux-stagiaires/>

LA FORMATION

Intitulé : Code :

Date(s) souhaitées :

Prix :
 • Prix net/participant :
 • Participation du déjeuner : OUI (20€/jour) NON

Total net (en euros) :

L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Numéro SIRET : Code NAF :

Adresse :

Ville : Code postal : Pays :

Responsable de formation : M. Mme.

Nom : Prénom : Téléphone : | | | | | | | |

Adresse e-mail : Fax : | | | | | |

PARTICIPANT N°1 :

M. Mme.

Nom : Prénom : Téléphone : | | | | | | | |

Adresse e-mail : Fax : | | | | | |

Fonction :

Adresse :

Ville : Code postal : Pays :

RQTH : Oui Non

PARTICIPANT N°2 :

M. Mme.

Nom : Prénom : Téléphone : | | | | | | | |

Adresse e-mail : Fax : | | | | | |

Fonction :

Adresse :

Ville : Code postal : Pays :

RQTH : Oui Non

FACTURATION/FINANCEMENT

Bon de commande : Oui Non Si oui, n° :

Adresse :

Ville : Code postal : Pays :

Ci-joint un chèque en EUR : Oui Non

Date et signature :

Je déclare avoir lu et accepté sans réserve les conditions générales de vente détaillées au recto ou accessible à l'adresse suivante www.formatex.fr/mentions-legales.html, j'atteste sur l'honneur avoir souscrit une police qui couvre tous les risques liés à ma participation aux événements FORMATEX et en particulier ma responsabilité civile.
 Si financé par un OPCO, pas de subrogation de paiement.